

Un plan d'urgence contre la vague de froid

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-01-2008 21:29:49

Le ministre de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa a affirmé, mercredi à Rabat, que le plan d'urgence de secours, mis en place par le ministère pour faire face aux vagues de froid qui frappent quelques régions du Royaume, a été activé dès la réception de deux alertes émanant des provinces de Taroudant et d'Azilal.

Répondant à une question orale à la Chambre des Représentants, M. Benmoussa a précisé que l'état de veille est toujours maintenu sur l'ensemble du territoire du Royaume pour permettre une intervention rapide le cas échéant.

Une équipe médicale, a-t-il dit, s'est déplacée le 2 janvier à la province de Taroudant après l'apparition de symptômes de fièvre et de difficultés de respiration chez certains habitants de la commune d'Argana et a procédé à des examens et à la distribution des médicaments nécessaires au profit de 165 personnes.

Il a ajouté qu'une équipe s'est rendue par voie aérienne, le 5 janvier, dans la commune rurale de Zouiyat Ahensal après que des cas de fièvre ait été constatés chez des élèves de la commune, précisant que 125 personnes ont été examinées et ont reçu les soins nécessaires.

M. Benmoussa a rappelé que son département a procédé, dans le cadre du plan d'urgence de secours, à la mise en place d'une stratégie d'intervention aérienne à l'aide d'hélicoptères pour l'acheminement des équipes médicales, outre la mobilisation d'équipes médicales spécialisées au niveau national et de six équipes au niveau régional prêtes à intervenir pour apporter les premiers soins nécessaires et assurer l'approvisionnement des régions concernées en produits alimentaires, en bois et gaz de chauffage.

Le ministère de l'Intérieur a réalisé une enquête pour identifier les douars qui deviennent inaccessibles pendant une longue période en cas de chute de neige et ceux qui sont difficiles d'accès, a indiqué M. Benmoussa, ajoutant que cette étude a permis d'identifier 935 douars d'une population estimée à 376.000 habitants, répartis sur 19 provinces.

Ces douars ont été classés en trois catégories selon le niveau de risque, a-t-il expliqué, précisant que la première catégorie renferme les 400 douars les plus touchés, la 2-ème concerne 307 douars dont les accès pourraient être facilement rouverts, dans un délai raisonnable, ainsi que les douars qui se trouvent sur les routes nationales, régionales et provinciales qui pourraient être désenclavés dans un délai ne dépassant pas les 48 heures.

Des comités provinciaux et locaux dirigés par les autorités locales compétentes ont été mis sur pied, a affirmé le ministre, ajoutant qu'ils sont constitués de représentants de la gendarmerie royale, des services de l'équipement et du transport, de la santé, de l'agriculture, des eaux et forêts ainsi que ceux des forces auxiliaires et de la protection civile, outre les élus locaux.

Ces comités sont chargés du suivi et de l'alerte-prévention outre l'organisation de visites régulières aux douars concernés, a-t-il dit, ajoutant que 843 douars ont été visités sur un total de 935.

En parallèle avec les interventions d'urgence, les différents programmes gouvernementaux destinés au monde rural se poursuivent afin de désenclaver ces régions, améliorer les conditions de vie de la population et créer les conditions d'un développement durable, a-t-il ajouté.

Le ministre a cité, à cet égard, le 2-ème programme national des routes rurales (PNRR2) dont la cadence de réalisation a été accélérée, soulignant que les difficultés géographiques font que la réalisation des routes devienne une opération techniquement complexe et coûteuse.

M. Benmoussa a, par ailleurs, indiqué que les programmes d'électrification rurale et de raccordement au réseau de l'eau potable se poursuivent, ajoutant que la couverture des douars par le réseau de communication est programmée au cours de la période 2008/2011 en coordination avec l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT). Il a aussi énuméré plusieurs autres actions menées au profit de la population et qui s'inscrivent dans le cadre de l'INDH.

MAP